



MATÉRIEL À ACHETER (endroit de votre choix)

À noter : Nous recommandons de réutiliser le matériel en bon état des années précédentes, s'il y a lieu.

Crayons (À renouveler au besoin)	1	Ensemble de crayons de 24 couleurs en bois, identifiés individuellement
	2	Stylos à l'encre (pas noirs)
	2	Crayons feutres effaçables à sec à pointe fine
	1	Ensemble de 16 crayons feutres à pointe large conique (marqueurs lavables), identifiés individuellement
	2	Crayons à pointe fine noirs permanents (de type sharpie)
	2	Surligneurs de couleurs différentes
	6	Crayons à mine HB ou pousse-mine avec mines de rechanges, crayons identifiés individuellement
	1	Gomme à effacer blanche
	1	Règle en plastique de 30 cm (en cm seulement)
	1	Étui à crayons pour crayons de couleurs (feutre + bois)
	1	Étui à crayons pour les outils (crayon à mine, efface, colle, ciseaux, surligneurs, etc.)
Matériel bricolage	1	Bâton de colle de bonne qualité 40 g (à renouveler)
	1	Paire de ciseaux 6 po semi-pointus
Cartables, Duo-Tang, autres	8	Grands cahiers (type Canada) lignés à 3 trous (32 pages)
	3	Duo-Tangs en carton (1 bleu, 1 rouge et 1 noir pour la musique)
	2	Duo-Tangs en plastique avec pochettes intérieures et 3 attaches
	1	Cartable de 1 pouce pour l'anglais
	1	Cartable 1 pouce
	2	Paquets de 5 séparateurs (intercalaires)
	20	Pochettes protectrices transparentes (vendues en paquet de 10)
Autre	1	Paire d'oreillettes avec prise 3.5 mm (écouteurs) si l'élève désire avoir ses écouteurs personnels
	1	Jeu de cartes

ÉDUCATION PHYSIQUE:



Il est obligatoire que chaque enfant possède une **paire d'espadrilles** (qui s'attache selon ses habiletés, soit lacet ou velcro, et semelles non marquantes), un **short** et un **chandail** ou un **survêtement** dans un **sac de tissu**. Il est obligatoire d'avoir un élastique pour les cheveux longs et il est suggéré d'avoir une paire de bas supplémentaire, le tout identifié au nom de votre enfant.

Comme toutes les écoles publiques du Québec, l'école de Carillon doit se conformer au « **Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées** » qui entre en vigueur le 1 juillet 2019.

Plus spécifiquement, pour les besoins de l'école de Carillon, selon ce règlement, il y a gratuité pour les flûtes et les oreillettes (écouteurs pour l'ordinateur).

- Les flûtes seront utilisées de la 3^e à la 6^e année.
- Les oreillettes (écouteurs) seront utilisées dans toutes les classes.

Pour les enfants qui n'auront pas ces articles, ils seront dorénavant prêtés par l'école.

Cependant, si vous possédez déjà ces articles et que votre enfant aura au cours de son année scolaire à en faire usage, vous vous invitons à fournir ces articles à votre enfant. Puisque les flûtes et les oreillettes sont en contact direct avec le corps humain, ce sera plus hygiénique.

D'autre part, vous êtes libre de mettre à la disposition de votre enfant une boîte de mouchoirs pour plus de commodité pour lui.

Nous vous recommandons :

- ✓ **D'identifier le matériel de votre enfant, d'apporter un sac de vêtements de rechange, de vous prémunir d'une assurance-accident pour écolier.**

